

DÉLIBÉRATION n° 2023-03-08-08

Nos réf. : SR/HT/DB/MCR

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|---|
| DATE DE CONVOCATION : 02/03/2023 | L'an deux mil vingt-trois le huit mars à dix-neuf heures, |
| NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 19</i> <i>Votants : 26</i> <i>Ayant donné procuration : 7</i> <i>Absent excusé : 0</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclu : 0</i> | Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, GATSCHINE Jean, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, URAS Michaël, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, MORENO Christine, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian. |
| OBJET : <i>Subventions / Finalisation rénovation éclairage public</i> | <i>Étaient représentés :</i> CONTET Jean-Pierre, VEDRINE Sandrine, LABOUREY Cloé, WETZEL Brigitte, MANIAS Marcel, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie <i>Excusés :</i> CONTET Jean-Pierre a donné procuration à BUSSON Christine VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie LABOUREY Cloé a donné procuration à GATSCHINE Jean WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick MANIAS Marcel a donné procuration à MARTINO Jean-Luc ATAR Nathalie a donné procuration à FRANÇOIS Claudine PLANÇON Aurélie a donné procuration à DURY Bernard <i>Absent :</i> REBOUH Mehdi |
| RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 26</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i> | Agnès TRAVERSIER est nommée secrétaire de séance. |

Madame la Maire expose au Conseil Municipal que, suite aux travaux de rénovation de l'éclairage public qui se sont déroulés de 2018 à 2022, il est envisagé de finaliser la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public, en remplaçant les luminaires qui ne l'ont pas été entre 2018 et 2022 par des luminaires de technologie LED.

Les luminaires non remplacés entre 2018 et 2022 sont des luminaires qui n'étaient pas éligibles aux subventions du SYDED car trop récents en 2018.

Ils sont à présent éligibles aux subventions du SYDED, mais également aux financements qui proviennent du Fonds vert.

Il s'agit du remplacement de 181 luminaires, situés essentiellement dans la ZAC des Hauts de Bavans et de manière disséminée dans plusieurs rues de la commune (exemples : rue du Château, rue de la Mairie, rue des Cerisiers, rue des Jardins...)

Montant de l'opération de 76 471.00 € HT, soit 91 765.20 € TTC.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

| | |
|---|---------------|
| - État – Fonds verts (30 % du montant HT) : | 22 941.30 € |
| - SYDED (125 € par point lumineux) : | 22 625.00 € |
| - Fonds commune : | 46 198.90 € * |

* Montant qui inclut le paiement de la TVA. Reste à charge définitif pour la commune après récupération de la TVA en N+2 de 31 145.74 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire, et avoir délibéré, par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

- 1) **S'ENGAGE** à réaliser et à financer les travaux ;
- 2) **SOLLICITE** l'aide financière des partenaires susnommés ;
- 3) **DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention ;
- 4) **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

Fait et délibéré à Bavans, le 08/03/2023

La Maire,
Sophie RADREAU



Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 14/03/2023
Publiée sur site internet le : 14/03/2023

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.